

Accueil en entretien:

- *mardis: 13h30-17h
- *mercredis: 8h30-11h45 & 13h30-17h
- *jeudis: 13h30-18h
- *vendredis: 13h30-17h
- *Autres créneaux, sur RDV

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : 03 81 36 76 25

francas.ramherimoncourt@orange.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis.
Voir planning en page 2

Bulletin de:
mars-avril
2020



Le journal du relais

Bonjour Mesdames, Messieurs

Villes concernées: *Abbévillers *Communes du Lomont *Dasle *Hérimoncourt *Seloncourt *Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt .
Page lisible sans avoir de compte Facebook

Assistante maternelle, en même temps que vous adressez à la PMI la fiche de sortie d'un enfant, pensez à prévenir le RAM que vous êtes disponible, afin que des parents en recherche de places vous appellent en priorité !

monenfant.fr

Deux animations originales !



Eveil musical et culturel

Parents, assistantes maternelles, vous pouvez assister aux séances d'éveil musical qui ont lieu le mardi à Seloncourt, en centre ville. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire au préalable et ces séances sont gratuites. Dans une ambiance conviviale, l'intervenante Anne-Kim L.H fait découvrir aux enfants de **nouveaux sons, puis nous chantons** (sans contraintes!) Puis une fois par mois, l'intervenante Fanny N. nous fait **voyager de par le monde pour nous présenter de nouveaux instruments** que les enfants peuvent essayer !

Dans le pré

*Dans le pré, j'ai trouvé
Une petite sauterelle
Dans le pré, j'ai trouvé
Une sauterelle,
Elle a sauté. Oh!*

*Dans le pré, s'est sauvée
la petite sauterelle
Dans le pré, s'est sauvée
La sauterelle
Tout effrayée. Oh!*

Sortie en forêt avec la crèche

Parents, assistantes maternelles, rejoignez nous devant la crèche de Seloncourt pour partir tous ensemble, à pieds, en forêt

tout en étant déguisé!

Sécurisation du parcours par la police municipale.

Si le temps le permet, nous dégusterons des beignets de carnaval!

Inscrivez-vous auparavant en appelant le RAM au
03 81 36 76 25

Temps de rencontres et d'échanges

Ces animations sont gratuites, sans inscription préalable. L'enfant repartira avec sa production. Il s'agit d'un temps convivial et d'échanges, ouvert aux parents et aux professionnelles de la petite enfance, durant lequel vous pourrez découvrir des idées d'activité à reproduire chez vous, que vous soyez assistante maternelle, garde à domicile ou parent.

Les activités sont adaptées et adaptables à l'âge de l'enfant. C'est lui qui décidera s'il crée ou s'il préfère aller vers les jeux mis à sa disposition, sans contraintes.

Le relais dispose de tapis d'éveil, d'une chaise haute, d'un micro-onde pour les biberons, d'un parc pour les tout-petits.

Mardi 3 mars 9H 15 <i>Eveil moteur</i> Seloncourt Gymnase place A. Croizat	Mercredi 4 mars Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 5 mars Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 6 mars 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 10 mars 9H 00 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 11 mars 9H 15 <i>Sortie en forêt déguisé.</i> Seloncourt, RDV devant la crèche. INSCRIPTION auprès du RAM.	Jeudi 12 mars 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Blamont, salle du périscolaire Dans l'école	Vendredi 13 mars 9H 15 <i>Eveil à l'imaginaire</i> (projection images relaxantes) Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 17 mars 9H 00 <i>Musiques du monde</i> Seloncourt, Bât. la fonderie Animé par Fanny Nicolier	Mercredi 18 mars Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 19 mars 9H 15 <i>Eveil culturel</i> Dasle, salle du périscolaire, dans l'école	Vendredi 20 mars 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais. Avec Clémentine Martinez
Mardi 24 mars 9H 00 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 25 mars Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 26 mars Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 27 mars 9H 15 <i>Eveil scientifique</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 31 mars 9H 15 <i>Eveil à l'imaginaire</i> (projection images relaxantes) Seloncourt, Salle "petit salon" dans gymnase place A. Croizat	Mercredi 1er avril Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 2 avril 9H 15 <i>Patouilles</i> Dasle, salle du périscolaire, dans l'école	Vendredi 3 avril 9H 15 <i>Eveil culinaire</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 7 avril 9H 00 <i>Musiques du monde</i> Seloncourt, Bât. la fonderie Animé par Fanny Nicolier	Mercredi 8 avril Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 9 avril 9H 15 <i>Eveil culinaire</i> Blamont, salle du périscolaire Dans l'école	Vendredi 10 avril 9H 15 <i>Eveil culturel</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 14 avril 9H 00 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 15 avril Accueil libre Hérimoncourt, locaux du relais	Jeudi 16 avril 9H 15 <i>Eveil scientifique</i> Dasle, salle du périscolaire, dans l'école	Vendredi 17 avril 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais. Avec Clémentine Martinez

Fermeture Ram du lundi 20 avril matin au lundi 4 mai au matin.

Informations professionnelles:



Précisions apportées sur des textes réglementaires.

I. Si des parents ne respectent pas l'obligation vaccinale sur leur enfant une assistante maternelle ne peut continuer à accueillir cet enfant. Elle engagerait sa responsabilité en cas de contagion virale. Elle doit donc démissionner.

Cette démission de l'assistante maternelle, pour ce motif, est reconnu comme un motif légitime et ouvre droit à l'indemnisation chômage depuis le 1er novembre 2019 par le nouveau règlement d'assurance chômage,

I. L'obligation d'inscription des assistantes maternelles sur monenfant.fr prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a été censurée par le Conseil constitutionnel. Cette disposition n'ayant pas de lien avec une loi de financement de la sécurité sociale.

Précisions apportées sur le prélèvement à la source



A. Connaissez-vous le site dédié au prélèvement à la source ?

↳ Que vous soyez employeur ou salarié, Pajemploi vous accompagne dans la mise en place du prélèvement à la source. Choisissez votre parcours et laissez-vous guider ! Connectez-vous sur monprelevementalasource.urssaf.fr

B. Assistante maternelle, pour que votre abattement fiscal soit pris en compte dans le calcul de votre taux de prélèvement, allez sur votre compte (impôts.gouv.fr) et cochez la case spécifique pour qu'il le soit.

C. Si vous êtes imposable selon le taux de votre conjoint et que vous voulez le changer, le personnaliser selon vos propres revenus (Ce taux est indiqué en bas de votre bulletin de salaire), vous pouvez le faire en vous rendant sur votre compte internet, : impôts.gouv.fr

D. si votre situation familiale change, ou bien encore que vos revenus varient beaucoup au cours de l'année, déclarez-la de suite au fisc, votre nouveau taux sera effectif sous trois mois maximum.. Si vous ne faites rien, votre nouvelle situation ne sera prise en compte qu'au moment de votre déclaration (soit en 2021) et le nouveau taux en résultant, ne sera appliqué qu'à partir de septembre 2021. Soit 20 mois après la survenue du changement de situation ! En attendant vous n'aurez pas payé le bon montant d'impôt, donc vous aurez peut-être une grosse somme à verser ou bien une restitution par l'État.



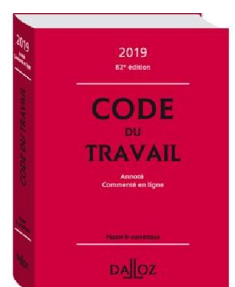
Précisions apportées sur les formations continues

1/ Vérifiez la date de validité de votre certificat de secouriste! En effet, il n'est valable que deux ans. Les gestes doivent être réappris et mis à jour. Des temps de recyclages rémunérés vous sont proposés par votre branche professionnelle. Rapprochez-vous du RAM, je vous inscrirai dans un groupe sur le secteur.

2/ Le montant d'indemnisation/ de rémunération lorsque vous suivez une formation continue est, pour cette année 2020, de 4€ 54 par heure de formation. Cette somme est versée par votre OPCA et non pas par les parents.

Précisions apportées sur les contrats de travail

Les calendriers 2020 indiquent une 53ème semaine. Le salaire d'une assistante maternelle n'a pas à être augmenté d'une semaine de travail! Une année reste composée de 365 jours. Chaque année, il y a 52 semaines et 2 jours (365 jours / 7 jours par semaine). Ce n'est qu'une formalité de la part des imprimeurs de donner un chiffre à ces quelques jours « volants ».





Les bienfaits des massages pour bébé

« Les bébés ont besoin de lait, oui, mais plus encore d'être aimés et de recevoir des caresses. Etre portés, bercés, caressés, être tenus, autant de nourriture pour les petits enfants, aussi indispensable, sinon plus, que vitamines, sels minéraux et protéines ». Frédérick LEBOYER, obstétricien

Parents et enfants en retirent des bénéfices tout au long de la vie.

En effet, du côté des bébés, les massages permettent :

L'interaction entre le parent et son enfant. On parle alors du lien d'attachement. Tous les sens sont stimulés par le biais d'un toucher doux, accompagné de paroles apaisantes ou d'une musique relaxante, combiné au regard attentif à chacun des signes que l'enfant envoie.... Le contact physique va stimuler la production d'ocytocine (hormone du bonheur) et donc favoriser la relation, leur donner confiance sur le bien-être qu'ils peuvent apporter au bébé et le plaisir qu'ils peuvent en attendre en retour.

La stimulation des différents systèmes du corps (circulatoire, respiratoire, digestif, nerveux, lymphatique...), des apprentissages, du langage, des connexions neuronales...

Le soulagement: coliques, gaz, constipation, tensions psychologiques, douleurs liées à la poussée dentaire,...

La relaxation: amélioration du cycle du sommeil, la régulation des états de conscience, la réduction du niveau de stress, augmentation du taux de dopamine. (hormone qui donne envie de revivre des moments plaisants)

Les massages ont des bienfaits pour autrui surtout en direction des parents (moins de stress, sommeil amélioré, moins de dépression post-partum, confiance en soi, développement du lien d'attachement, production de lactation...), de la famille (interaction, participation de chaque membre, respect des autres...) et de la société (respect et empathie, réduction de la maltraitance, société en meilleure santé...).

Il est donc important de masser son enfant dès la naissance de façon régulière afin de sécréter davantage d'ocytocine qui sera engrangée et mémorisée dans les cellules de l'enfant. En effet, cela permettra à l'enfant de bien se développer, de faciliter ses apprentissages, de prendre confiance en lui et surtout de se faire respecter grâce à un toucher sain qu'il aura autorisé.

Peu importe la situation, le massage pour bébé est une magnifique façon de continuer à approfondir ce lien d'amour entre un bébé et ceux qui en prennent soin ou de les aider à rétablir la relation lorsque le lien d'attachement est perturbé.

Les enfants peuvent être massés de la naissance à l'adolescence. Les gestes seront adaptés. Le massage doit être adapté aux modes de vie des parents. Un court massage est toujours mieux que pas de massage du tout.

En pratique :

Lors des ateliers de massage parent/enfant, seul le parent masse son enfant. L'instructeur enseigne uniquement les mouvements sur un poupon. C'est le bébé qui mène la « danse ». s'il est réceptif il sera massé, s'il pleure, le parent arrêtera le massage et le consolera à sa façon.

Ces séances n'ont pas de but thérapeutique. Elles proposent de passer un bon moment avec son enfant.

Si vous souhaitez participer à des séances de massage bébé, vous pouvez consulter notamment le site de l'AFMB (www.massage-bébé.asso.fr) où les instructeurs de votre région sont référencés, contacter les cabinets de massage bien-être près de chez vous, ou les kinésithérapeutes qui en proposent également



Bibliographie :

❖ Le massage des bébés, de Vimala Mc Clure, éditions: TCHOU

❖ Le toucher et la peau. Un premier langage, d'Asley Montagu, éditions Seuil

